



**ACADÉMIE  
DE NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **PRÉSENTATION DE L'APPEL A PROJETS 2024**

# **« JEUNESSE, ENGAGEMENT, CONTINUITÉ ET QUALITÉ ÉDUCATIVE »**

Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) de l'Orne

Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)

<https://www.ac-normandie.fr/appele-a-projets-2024-jeunesse-engagement-continuite-et-qualite-educative-128823>

22 février 2024

Visioconférence – 17h30-19h00

# PROGRAMME

I- Introduction

II - Présentation générale

III - Focus sur les axes 1 et 3

- expérimentations et projets structurants en ACM
- développement des PEDT et plans mercredi

IV - Quelques conseils pour la rédaction des dossiers

V – Questions / réponses

# I- Introduction

Mickaël BRUNO

Chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de l'Orne

# II- Présentation générale

## Synthèse – Appel à projets 2024 « jeunesse, engagement, continuité et qualité éducative »

Thématique	Calendrier de dépôt	Procédure de dépôt
<b>1- Expérimentations pédagogiques en accueils collectifs de mineurs (ACM), projets innovants et/ou structurants</b>	Avant le <b>31 mars 2024</b> pour la première phase d'instruction Dépôts « au fil de l'eau » ensuite sous réserve de crédits restant disponibles	<a href="#">Plateforme « Le compte asso »</a> <b>Libellé</b> : « Actions départementales et partenariats politiques jeunesse – Orne » <b>Code subvention</b> : 394
<b>2- Formations et sensibilisations en direction des acteurs du loisir éducatif, acteurs des ACM en particulier</b>	Avant le <b>15 mars 2024</b> pour la première phase d'instruction Dépôts « au fil de l'eau » ensuite sous réserve de crédits restant disponibles	<a href="#">Plateforme « Le compte asso »</a> <b>Libellé</b> : « Actions départementales et partenariats politiques jeunesse – Orne » <b>Code subvention</b> : 394
<b>3- Accompagnement au développement de projets éducatifs de territoire (PEDT) et plans mercredis (PM)</b>	Avant le <b>19 avril 2024</b> pour la première phase d'instruction Dépôts « au fil de l'eau » ensuite sous réserve de crédits restant disponibles	<a href="#">Plateforme « Le compte asso »</a> <b>Libellé</b> : « Continuité et qualité éducative – ingénierie pédagogique – PEDT, plan mercredi – Orne » <b>Code subvention</b> : 2814
<b>4- Soutien aux démarches d'accès aux droits et à l'information des jeunes, soutien au réseau information jeunesse de l'Orne et au déploiement de la boussole des jeunes</b>	Avant <b>15 juin 2024</b> pour la première phase d'instruction Dépôts « au fil de l'eau » ensuite sous réserve de crédits restant disponibles	<a href="#">Plateforme « Le compte asso »</a> <b>Libellé</b> : « Soutien au réseau information jeunesse Orne » <b>Code subvention</b> : 2815
<b>5- Soutien aux initiatives de jeunes</b>	Avant le <b>29 mars 2024</b> pour la 1 <sup>ère</sup> session Avant le <b>2 septembre 2024</b> pour la 2 <sup>ème</sup> session* <i>*sous réserve et dans la limite des crédits disponibles</i>	<a href="#">Plateforme « Le compte asso »</a> <b>Libellé</b> : Appel à projets 2024 « Initiatives de jeunes et participation citoyennes » <b>Code subvention</b> : 229
<b>6- Développement territorial du service civique</b>	Avant le <b>31 mai 2024</b> pour la première phase d'instruction Dépôts « au fil de l'eau » ensuite sous réserve de crédits restant disponibles	<a href="#">Plateforme « Le compte asso »</a> <b>Libellé</b> : Développement territorial du service civique <b>Code subvention</b> : 315
<b>7- Soutien aux colos apprenantes</b>	<i>En attente de définition</i>	1- Dépôt de la « fiche candidature prescripteur » renseignée à <a href="mailto:sdjes-61-jeunesse@ac-normandie.fr">sdjes-61-jeunesse@ac-normandie.fr</a> 2- Si la candidature est validée par la DSDEN, dépôt des demandes de subvention via la plateforme « Le compte asso » : <a href="#">Plateforme « Le compte asso »</a> <b>Libellé</b> : Colos apprenantes Orne <b>Code subvention</b> : 2410

## **III- Focus sur les axes 1 et 3**

- expérimentations et projets structurants en ACM**
- développement des PEDT et plans mercredi**

# 1- Expérimentations pédagogiques en accueils collectifs de mineurs (ACM), projets innovants et/ou structurants

## Qui ?

- associations et collectivités
- organisant des accueils collectifs de mineurs (ACM) correctement déclarés auprès du SDJES (péri et extrascolaires, avec ou sans hébergement)
- actions à destination des publics mineurs fréquentant ces accueils

## Quoi ?

- des projets pédagogiques ou des projets d'animation
- expérimentaux et/ou structurants et/ou innovants pour la structure
- mobilisant des besoins de financements sur : achat de matériel pédagogique, intervenants, aménagements, temps de conception, formation des équipes...

## Priorités

- Tous domaines thématiques : EEDD, EAC, activités physiques et sportives, activités scientifiques et techniques, démarches inclusives, démarches citoyennes et participatives, projets mémoriels...
- S'articulant le cas échéant avec des démarches et outils locaux, départementaux ou nationaux : formations départementales, charte EEDD, festival des histoires, JOP, priorités de PEDT ou de plan mercredis...

## Cadrage

- projets engagés sur l'année civile 2024
- s'inscrivant dans le temps (cycles parcours)
- nourrissant des axes prioritaires du projet éducatif et du projet pédagogique
- décrivant de façon claire les modalités de mise en œuvre et d'évaluation : contexte, publics, objectifs, moyens à mobiliser, échéancier, contenus prévisionnels des séances, indicateurs d'évaluation adaptés...
- Subventions ne dépassant pas 80% du cout global de l'action

**Procédure :** Dépôt sur la plateforme « [le compte asso](#) » - code 394 « Actions départementales et partenariats politiques jeunesse – Orne » **avant le 31 mars 2024** puis « au fil de l'eau »

## 3- Accompagnement au développement de projets éducatifs de territoire (PEDT) et plans mercredis (PM)

### Qui ?

- **Communes et EPCI** souhaitant formaliser, renouveler, actualiser, consolider un projet éducatif de territoire
- **Gestionnaires d'ACM** souhaitant renouveler, actualiser, consolider ou adhérer à la démarche de labellisation « plan mercredi »
- **Structures accompagnatrices** de démarches PEDT / plan mercredi

### Priorités

- 1- communes ou EPCI **ne disposant pas ou plus** de PEDT, organisateurs et équipes d'ACM non engagés dans la charte « plan mercredi »
- 2- communes ou EPCI **arrivant à échéance** de conventionnement **et souhaitant renouveler** leur PEDT, organisateurs et équipes d'ACM arrivant à échéance de conventionnement et souhaitant renouveler leur adhésion à charte « plan mercredi »
- 3- communes ou EPCI avec un PEDT actif et souhaitant le **faire évoluer**, organisateurs et équipes d'ACM ayant un « plan mercredi » actif et souhaitant le faire évoluer

### Quoi ?

- **Aides à l'ingénierie de projet** : diagnostic, ingénierie pédagogique, juridique, administrative, conception de PEDT/plan mercredi, évaluation, temps de coordination
- **Développement des PEDT/PM** : nouvelles actions, nouveaux publics, nouveaux temps, nouveaux partenariats (dont continuité éducative)
- **Formation/professionnalisation** des équipes : coordonateurs, directeurs ACM, animateurs...

### Cadrage

- **Descriptions concrètes et justifications des modalités de mise en œuvre** : objectifs opérationnels, calendrier de mise en œuvre, contenus et calendrier des accompagnements le cas échéant...
- subventions ne dépassant pas **80% du coût global** de l'action
- **Engagement de l'action avant la fin du premier semestre 2024**, avec perspectives pluriannuelles possibles
- Actions pouvant être conduites avec **l'appui d'associations, cabinets, laboratoires universitaires**, etc. disposant d'une expertise reconnue

**Procédure** : Dépôt sur la plateforme « [le compte asso](#) » - code 2814 - « Continuité et qualité éducative – ingénierie pédagogique – PEDT, plan mercredi – Orne » **avant le 19 avril 2024** puis « au fil de l'eau »

# IV- Quelques conseils pour la rédaction des dossiers

## Budget prévisionnel

### Transparence, cohérence et explications

- La présentation budgétaire participe de la compréhension du projet, elle doit donner à voir ce qui coûte et qui ne peut pas être supporté par la structure
- La valorisation de cofinancements est bienvenue (autres subventions publiques, fonds propres, participations des adhérents...)
- Les subventions publiques attribuées ne peuvent dépasser 80% du budget de l'action, des taux de cofinancements plus importants sont bienvenus
- Le budget prévisionnel annuel de la structure doit être actualisé en intégrant le budget de l'action
- La partie descriptive rédigée peut permettre d'expliquer le budget présenté

## Description du projet

### Pas de grandes tirades, mais de la clarté et du concret !

*Le lecteur ne sait pas ce qu'il y'a dans votre tête*

Qui ?	Publics, effectifs, intervenants, partenaires...
Quoi ?	L'objet de l'action, son titre
Où ?	Les espaces, lieux utilisés, visité
Quand ?	Calendrier, échéances, durées des séances...
Comment ?	Modalités pédagogiques, descriptions <u>concrètes</u>
Pourquoi ?	Contexte, objectifs, intentions de l'action

+ une **évaluation** quantitative et qualitative avec des indicateurs « SMART » pour mesurer le niveau d'atteinte des objectifs :

- Spécifiques
- Mesurables
- Acceptables (qui font consensus)
- Réalistes
- Temporalisés

# V- Questions / Réponses

## Merci pour votre participation

Contacts :

Hélène GUEUDRE

[sdjes-61-jeunesse@ac-normandie.fr](mailto:sdjes-61-jeunesse@ac-normandie.fr) - 02 33 32 42 97

Arthur LEPELLETIER

[arthur.lepelletier@ac-normandie.fr](mailto:arthur.lepelletier@ac-normandie.fr) - 02 33 32 50 24

Grégoire CHERRIER

[gregoire.cherrier@ac-normandie.fr](mailto:gregoire.cherrier@ac-normandie.fr) – 02 33 32 42 54